

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUILLET 2023**

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance

Adjoints au Maire : CANESTRARI Véronique - LEVARDON Michel - SAPLANA Javier  
SOUCHE Antony

Conseillers délégués : SAVINAS Gaëlle - COULLOMB Fabien – COLLOCA Cindy

Conseillers municipaux : AYMARD Jean-Pierre - MEILHAC Laurent - LABELLE Séverine - MEYNIER Laurent  
BOYER Marc - BLANGERO Nathalie - BOUR Lydie

Procurations :

PONCON Lydie à BESNIER Didier  
CHAMBOVET Cyrielle à COLLOCA Cindy  
GROUILLER Elodie à CANESTRARI Véronique  
SAVELLI Eric à COULLOMB Fabien

Absents :

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2023
- 2.Enfouissement du réseau électrique chemin du Valadas à partir du poste Cordolen
- 3.Vente de la parcelle L415 « la bourgade » \_ Droit de préférence
- 4.Acquisition emplacement réservé / parcelles K586 et K304
- 5.Avenant n°3 entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH
- 6.Tarifs applicables dans le cadre du fonctionnement des camps proposés par l'ASLH
- 7.Attribution lot n°9 revêtements de sols – faïence marché salle des associations
- 8.Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

M. le Maire propose d'ajouter une délibération relative au lot n°9 du marché de la salle des associations.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.**

**1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2023**

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions.  
Le Conseil Municipal fait remarquer qu'il y a deux fois la page 2.  
En l'absence d'autres remarques, M. le Maire met le compte rendu au vote.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

**2) Enfouissement du réseau électrique chemin du Valadas à partir du poste Cordolen**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le SDED pour l'enfouissement du réseau électrique chemin du Valadas à partir du poste Cordolen. La participation financière de la commune est fixée à 16 755.04 €.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité*

Mmes COLLOCA Cindy et BLANGERO Nathalie arrivent à 18h45

**3) Vente de la parcelle L415 « la bourgade » \_ Droit de préférence**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait été informé lors de la séance du 22 mai que la commune avait fait valoir son droit de préférence lors de la vente de la parcelle L415 « la bourgade » (Terrain de M. AMATO) car ce terrain peut être utile notamment dans le cadre de la DECI (pose d'une bâche). Pour finaliser la vente le notaire demande à la commune de délibérer.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le maire à se porter acquéreur de la parcelle L415 pour un montant de 4000€.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité*

**4) Acquisition emplacement réservé / parcelles K586 et K304**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré le 12 décembre 2022 afin de permettre l'acquisition d'un emplacement réservé sur les parcelles K586 et K304. Le bornage étant désormais réalisé il convient d'autoriser M. le maire à se porter acquéreur de la parcelle K586 et K304 pour un montant de 10€ le mètre carré.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité*

**5) Avenant n°3 entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH**

Mme CANESTRARI Véronique, 1<sup>ère</sup> adjointe, précise qu'afin d'apporter des précisions et des modifications, l'avenant n°3 à la convention relative à l'entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH modifie ou complète les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette entente intercommunale. Il vient notamment modifier la refacturation de la commune de Tulette liée à l'utilisation de leur bâtiment et instaure des forfaits pour les camps d'été.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser M. le maire à le signer.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité*

**6) Tarifs applicables dans le cadre du fonctionnement des camps proposés par l'accueil de loisirs sans hébergement**

Mme CANESTRARI Véronique, 1<sup>ère</sup> adjointe, informe le Conseil Municipal que les mini-camps ont une durée de 4 jours et 3 nuits et qu'ils seront encadrés par une équipe d'agents permanents renforcée d'animateurs saisonniers.  
Les inscriptions sont payantes selon le principe de tranches de revenu appliqué aux tarifs de l'accueil dans les centres. Les tarifs proposés pour les mini-camps sont les suivants :

Quotient familial		Forfait Camp
QF minimum	QF maximum	
0	564.99	50 €
565	730.99	55 €
731	1 100.99	70 €
1 101	1 500.99	85 €
A partir de 1 501		100 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs des mini-camps organisés dans le cadre de l'entente intercommunale.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

## 7) Attribution lot n°9 revêtements de sols – faïence marché salle des associations

M. le Maire indique que suite à la défaillance de la société Angelino le lot n°9 revêtements de sols – faïence du marché a été résilié et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'attribution du lot n°9 à la société Rigoudy pour un montant de 27 188.40€HT.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.**

## 8) Questions diverses

- M. le Maire indique avoir reçu les DIA 2023-9 et 2023-10 pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- Tarifs des tickets de cantine : M. le Maire précise que si le prix des tickets de cantine doit évoluer, il faut le faire avant la reprise de l'école en septembre.
- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a une fuite sur l'assainissement du Château et qu'une procédure visant à régler ce problème de salubrité est actuellement en cours.
- Projet local BJR : M. le Maire indique qu'un architecte a été saisi pour aider la commune dans le montage du projet et l'élaboration des plans.
- Bornes à eau : il est envisagé de poser des cadenas sur les bornes à eau. Il est rappelé que ces bornes sont destinées aux seuls agriculteurs pour les seules opérations de sulfatage.
- M. MEYNIER Laurent, conseiller municipal, évoque les difficultés rencontrées par le syndicat du canal du Comte avec les services d'Etat qui ont ordonné la fermeture du canal depuis plus d'un an. Une disposition arbitraire qui a pour effet de voir disparaître la biodiversité installée le long du canal.

Séance levée à 19h50.

Le Maire, Président de séance,

Le Secrétaire de séance,

Didier BESNIER



Antony SOUCHE

A handwritten signature in blue ink, reading "Souche", written over a horizontal line.